

L' Abrinord

Au Québec, l'eau se gère par bassin versant.

Automne 2010 | Vol. 6

Édition spéciale : suivi des ententes de bassin



Claude Magnan,
Président

Mot du président

La gestion « intégrée », tout est là!

Tel que défini dans la Politique nationale de l'eau, le premier rôle d'un Organisme de bassin versant est de réaliser, avec les acteurs du milieu, un Plan directeur de l'Eau (PDE) pour y constater la situation, définir des objectifs et identifier les actions prioritaires à entreprendre. L'organisme est également responsable d'inciter les acteurs à s'engager dans une ou plusieurs actions pertinentes afin de mettre en œuvre ce PDE.

Toutefois la Politique québécoise laisse bien comprendre que pour arriver à nos fins, non seulement les acteurs doivent-ils s'engager, mais encore faut-il que, dans la mesure du possible, ils le fassent en équipe : une municipalité et une entreprise; une municipalité et un organisme communautaire; plusieurs municipalités; deux entreprises; etc. L'objectif ultime et incontournable en effet étant que cette gestion nouvelle de l'eau se fasse de façon « intégrée », à savoir en impliquant plusieurs acteurs.

Jusqu'à ce jour, Abrinord a participé à la signature de quelques dizaines d'ententes dans la cadre desquelles des acteurs se sont engagés à réaliser des actions. Afin de maximiser les efforts d'Abrinord au cours des prochaines années, l'organisme veillera maintenant à prioriser les ententes multipartites et novatrices, pour ajouter au caractère pertinent des actions entreprises le caractère intégré de ces nouvelles façons de faire.



Entente # 19 - MRC d'Argenteuil



Ententes # 35, 38 et 42 - Ville de Prévost

Mot de la permanence

L'équipe d'Abrinord tient à féliciter tous les acteurs de l'eau qui sont passés à l'action et qui ont signé des ententes de bassin. Chaque action s'inscrit dans une démarche globale de protection et d'amélioration de la qualité de l'eau et contribue à la mise en œuvre du plan d'action du PDE.

La signature des ententes est depuis toujours rendue publique, dans le but d'informer la communauté des projets qui se déroulent dans le bassin versant de la rivière du Nord. Ce premier bulletin spécial d'octobre vise à informer encore plus la communauté en rendant public le suivi de ces ententes depuis leur signature.

Nous encourageons tous les acteurs de l'eau à communiquer avec nous pour nous faire part de leurs projets.

L'Équipe de la permanence

Abrinord

Entente # 1 :

Projet : Ajout d'un traitement UV à la station d'épuration des eaux Mont-Rolland et rectification des ouvrages de surverse
Signataire : Ville de Sainte-Adèle
Réalisation : aucun % disponible



Commentaire de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques à la Ville de Sainte-Adèle :

« Principalement, des travaux de réfection majeurs ont débuté en septembre dernier à la station d'épuration de Mont-Rolland, afin d'en améliorer les performances. Ces travaux consistent entre autres à l'installation d'un système de traitement aux rayons UV, afin de diminuer le rejet de coliformes dans l'émissaire de la rivière du Nord. De plus, certains travaux sont effectués en 2010, et d'autres sont prévus ultérieurement à l'ouvrage de surverse en amont à l'usine d'épuration, afin de réduire la fréquence de débordement. »

Entente # 3 :

Projet : Projet de déphosphatation des eaux usées de Mirabel, secteur Saint Canut
Signataire : Ville de Mirabel
Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire d'Abrinord :

L'implantation du système de traitement de déphosphatation des eaux usées de Saint-Canut a permis de diminuer considérablement la charge en phosphore des eaux rejetées au milieu naturel. Cette diminution permet notamment de réduire les risques d'eutrophisation accélérée des lacs et de présence de cyanobactéries dans les plans d'eau. De façon générale, les retombées de ce traitement sont très positives.

Entente # 4 :

Projet : Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-Pierre
Signataire : Club-conseil Profit-Eau-Sol
Réalisation : 75 %

75 % réalisée



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé par Mme Amélie Rodier, chargée de projets au Club Profit-Eau-Sol :

À ce jour, le Club Profit-Eau-Sol a réalisé plusieurs actions menant à l'atteinte des objectifs fixés dans ce projet auquel une trentaine d'entreprises ont participé. Sur le territoire (bassin versant de la rivière Saint-Pierre), 15 % (20 km) des bandes riveraines ont été revégétalisées, afin de mieux stabiliser les berges. De plus, le club a réalisé de nombreux outils d'information (bulletins, affiches, visites de démonstration, etc.) afin d'informer et de sensibiliser les producteurs agricoles. Afin d'acquérir de plus amples connaissances sur les impacts du milieu agricole sur l'eau et les écosystème, le club a également décidé de suivre la qualité de l'eau à 7 stations d'échantillonnage en période de crue printanière. Finalement, l'accès du bétail aux cours d'eau a été éliminé, ce qui permet de diminuer l'érosion des berges.

Ententes signées en 2008

100 % réalisée

Entente # 20 :

Projet : Modification du schéma d'aménagement pour mettre en place des mesures visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs et des cours d'eau

Signataire : MRC des Pays-d'en-Haut

Réalisation : 100 %



Commentaire de M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement à la MRC des Pays-d'en-Haut :

« L'entente # 20 est entièrement réalisée. Le schéma d'aménagement a effectivement été modifié, afin d'y inclure les nouvelles normes concernant les bandes riveraines pour tout le territoire de la MRC. Par la suite, les municipalités locales ont bien modifié leur règlement de zonage pour se conformer à cette modification du schéma. Ce sont maintenant les municipalités locales qui sont responsables de faire appliquer ces nouvelles mesures sur le terrain. »

100 % réalisée

Entente # 22 :

Projet : Règlement visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

Signataire : MRC des Laurentides

Réalisation : 100 %



Commentaire de la MRC des Laurentides :

« En 2008, suite aux nombreux épisodes de cyanobactéries, la MRC des Laurentides adoptait un règlement visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but s'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments. Les 20 municipalités du territoire de la MRC appliquent maintenant cette nouvelle réglementation et la revégétalisation naturelle, ou avec plantation d'arbres, des rives est en cours. De plus, la MRC finalise actuellement, en collaboration avec les golfs de son territoire, l'élaboration de plans de revégétalisation adaptés à leur situation particulière. Plusieurs golfs ont d'ailleurs déjà commencé à revégétaliser leurs rives et ce, avant même la conclusion d'ententes. Voilà une nouvelle très encourageante! »

100 % réalisée

Entente # 33 :

Projet : Réalisation du DVD « Le Lac-à-Nous »

Signataires : - Comité Consultatif en Environnement
- Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

Réalisation : 100 %

Commentaire d'Abrinord :

La réalisation de cet outil de sensibilisation a permis de présenter les différentes problématiques touchant les lacs et des solutions à mettre en place pour améliorer la qualité de l'eau. La collaboration entre les différents partenaires du projet est une réussite. Ceux-ci ont su conjuguer les moyens techniques, financiers et humains afin de produire un outil de sensibilisation à moindre coût. À ce jour, 3 000 copies du DVD ont été distribuées gratuitement aux résidents, aux touristes et à plusieurs autres acteurs de l'eau.

Ententes signées en 2008 (suite)

Entente # 35 :

Projet : Règlement de zonage en milieu riverain

Signataire : Ville de Prévost

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé en 2009 :

L'entente # 35 est entièrement réalisée, car un règlement de zonage en milieu riverain a bien été adopté par la Ville. Entre autres, ce règlement a permis la revégétalisation des bandes riveraines des lacs du territoire de la Ville.

Entente # 38 :

Projet : Règlement sur la fertilisation des pelouses et l'utilisation des pesticides

Signataire : Ville de Prévost

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé en 2009 :

L'entente # 38 est entièrement réalisée, car un règlement sur la fertilisation des pelouses et l'utilisation des pesticides sur l'ensemble du territoire de la Ville a bien été adopté. En plus de l'adoption du règlement, la Ville de Prévost a réalisé divers outils d'information, tels qu'un dépliant et diverses publications, afin de faire connaître le règlement et de sensibiliser les citoyens à ce sujet. Afin de faire appliquer la réglementation, quelques constats de non-respect de ce règlement ont été distribués par la Ville.

Entente # 42 :

Projet : Échantillonnage de la rivière du Nord

Signataire : Ville de Prévost

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé en 2009 :

Dans le cadre de l'entente # 42, la Ville de Prévost prévoyait réaliser un échantillonnage de la rivière du Nord à partir de deux stations situées sur le territoire de la Ville. Cet échantillonnage a été effectué et les données ont été transférées à Abrinord, afin que l'organisme ait une meilleure connaissance de la qualité de l'eau de cette portion du bassin versant. L'échantillonnage de quelques lacs a également été réalisé afin d'améliorer les connaissances de la Ville sur ceux-ci.

Ententes signées en 2009

Entente # 5 :

Projet : Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut et des règlements municipaux, afin d'adopter de nouvelles normes concernant le contrôle de l'érosion

Signataire : MRC des Pays-d'en-Haut

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire d'Abrinord :

L'entente # 5 avec la MRC des Pays-d'en-Haut est entièrement réalisée. Le schéma d'aménagement a été modifié afin d'y inclure les nouvelles normes concernant le contrôle de l'érosion. Par la suite, les municipalités locales ont modifié leur règlement de zonage pour se conformer à cette modification du schéma. L'application de ces mesures sur le terrain est maintenant la responsabilité des urbanistes et des inspecteurs des municipalités locales de la MRC.

Entente # 7 :

Projet : Canot Route d'Argenteuil

Signataires :
- Ville de Lachute
- Municipalité de Brownsburg-Chatham
- Municipalité de Sainte-André-d'Argenteuil

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaire de M. Billy Morin, agent de développement rural à la MRC d'Argenteuil :

« En soit, la réalisation du projet de la Canot Route d'Argenteuil est complétée depuis juin 2008. Une carte détaillée du circuit ainsi qu'un panneau de sensibilisation portant sur la rivière du Nord ont notamment été produits, dans le but de sensibiliser les résidents aux ressources naturelles et de les encourager à la pratique d'activités nautiques non polluantes concordant ainsi avec les objectifs fixés dans l'entente de bassin versant.

Les municipalités et partenaires engagés dans le projet travaillent actuellement à mettre en place les ressources nécessaires pour assurer une expérience de qualité aux utilisateurs notamment par le déploiement d'un service de location d'embarcation et d'une navette de transport entre le point de départ et les points d'arrivée du circuit. »

Entente # 16 :

Projet : Mise en place d'un règlement sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants

Signataire : Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Réalisation : 100 %

100 % réalisée



Commentaires de M. Arnaud Holleville, inspecteur en environnement à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

« Le règlement mis en place sur les pesticides et engrais est un pas dans la bonne direction pour conserver un environnement sain pour les générations actuelles et futures. »

Ententes signées en 2009 (suite)

Entente # 17 :

Projet : Projet d'inspection des installations septiques individuelles

Signataire : Municipalité de Saint-Colomban

Réalisation : aucun % disponible



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé par M. Dominic Noiseux, Directeur Aménagement, environnement et urbanisme à la Municipalité de Saint-Colomban :

Afin d'atteindre les objectifs de l'entente # 17, la Municipalité a mis sur pied un plan quinquennal de vérification des installations septiques. Depuis 3 ans, une firme spécialisée a eu le mandat de vérifier 250 installations septiques sur le territoire, dont la très grande majorité se trouvent sur les abords de lacs suivis. Jusqu'à maintenant, quelques constats d'infraction ont été donnés à des citoyens dont les installations nécessitaient un suivi dans l'immédiat.

Au niveau de la sensibilisation, la Municipalité offre depuis deux ans à sa population une conférence sur les avantages d'un bon entretien de sa fosse septique et sur les façons de faire pour optimiser la durée de vie de son installation et a produit un panneau d'affichage informatif. Finalement, la Municipalité a adopté un règlement sur le contrôle de vidange des fosses septiques.

Entente # 18 :

Projet : Création d'un code d'éthique pour la navigation sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

Signataire : Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Réalisation : 75 %

75 % réalisée



Commentaire de Mme Josée Généreux, directrice du service Récréotouristique :

« La création du code d'éthique pour la navigation est un outil précieux qui permet d'éduquer les usagers. De plus, il sert de référence à la patrouille nautique lors des interventions sur l'eau. L'éducation est l'enjeu principal pour responsabiliser chacun des usagers pour un respect mutuel pour une meilleure cohabitation. »

Entente # 19 :

Projet : Production d'un plan d'action pour la protection des lacs d'Argenteuil 2008-2010

Signataire : MRC d'Argenteuil

Réalisation : 80 %

80 % réalisée



Commentaire de Mme Agnès Grondin, conseillère en environnement à la MRC d'Argenteuil :

« En janvier 2008, la MRC d'Argenteuil adoptait un plan d'action 2008-2010 sur les lacs et les cours d'eau, dont les objectifs visent l'amélioration des comportements et des pratiques autour de ces écosystèmes. Par le biais d'une quinzaine de projets, à la fois réglementaires, éducatifs et incitatifs, la MRC d'Argenteuil investit pour protéger et mettre en valeur un patrimoine collectif inestimable, l'or bleu d'Argenteuil. La MRC d'Argenteuil fait un bilan fort positif de la mise en œuvre de son plan d'action triennal. En effet, plus de 80 % des actions prévues ont été réalisées à ce jour, en plus de la production de nouveaux livrables proposant une gestion plus efficiente pour les municipalités.

Les élus sont rapidement passés à l'action en réalisant les incontournables suivants du plan, soit la constitution du comité consultatif en environnement (CCE) et l'embauche d'une conseillère en environnement. Outre ces actions essentielles, la MRC a réalisé la plantation de près de 38 000 arbres dans le cadre de l'Opération Bleu-Vert par le biais d'Abrinord, la visite de 43 lacs sur le territoire générant un portrait des installations septiques et des bandes riveraines auprès de 2 940 résidences, ainsi que le développement de critères de performance environnementales pour les nouveaux développements domiciliaires autour des lacs. La production de sept plans correcteurs en matière d'assainissement des eaux usées de résidences isolées et la réalisation de quinze portraits synthèses d'écosystèmes lacustres s'ajoutent à la liste des activités initialement prévues en 2008. »

Ententes signées en 2009 (suite)

Entente # 27 :

Projet : Projet d'échantillonnage et de suivi des lacs

Signataire : Municipalité de Saint-Colomban

Réalisation : aucun % disponible



Commentaire de M. Dominic Noiseux, Directeur Aménagement, environnement et urbanisme à la Municipalité de Saint-Colomban :

« Dans le cadre de l'entente # 27 sur le suivi des lacs, la Municipalité de Saint-Colomban a poursuivi en 2010 et ce pour une cinquième année consécutive son programme d'échantillonnage sur 9 lacs. D'ailleurs, les résultats obtenus nous permettent de trouver certaines constances et de cibler des actions propices à l'amélioration de la santé de ces lacs (ex. : installation d'un marais filtrant au lac Légaré).

Pour ce qui est de la sensibilisation, la Municipalité a tout d'abord, avec la collaboration d'Abrinord via son fonds de soutien, installé 5 panneaux d'affichage qui permettent aux citoyens des lacs concernés d'avoir les informations immédiates quant à la qualité de l'eau de baignade ainsi que pour présenter des affiches sensibilisatrices. Ces panneaux permettent également de divulguer l'information relativement à l'association globale des lacs de Saint-Colomban qui a été mise sur pied à la fin de l'année 2009.

Concernant le plan d'action sur la revégétalisation des bandes riveraines afin de faire respecter sa nouvelle réglementation entrée en vigueur en novembre 2009, la Municipalité a fait cette année l'inspection de terrains situés à proximité d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau afin de sensibiliser les résidents aux bienfaits des bandes riveraines végétalisées, le tout dans le but de rétablir la végétation naturelle en bordure de l'eau. La sélection des bandes riveraines s'est faite grâce au journal photographique de toutes les bandes riveraines des lacs réalisé en 2009. Au total, c'est près de 40 bandes riveraines qui ont été vérifiées en 2010 qui présentaient des signes de négligence. Sur les 40 bandes riveraines inspectées, 22 se sont conformées à la réglementation après une ou deux visites soit en laissant pousser le gazon ou en plantant des plantes et arbustes. »

Entente # 25 :

Projet : Mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau pour un horizon de 30 ans sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme

Signataire : Ville de Saint-Jérôme

Réalisation : aucun % disponible



Commentaire de M. Pierre Ratté, urbaniste et Directeur général adjoint à la Ville de Saint-Jérôme :

« Après plus de 3 ans d'application de notre réglementation concernant la gestion des cours d'eau et des ses milieux humides, l'ensemble des acteurs du développement immobilier œuvrant sur le territoire Jérômien sont conscients que les milieux naturels de qualité doivent être conservés et faire partie intégrante d'un plan de développement.

Plusieurs projets domiciliaires vont voir le jour au cours des prochains mois et les citoyens vont prendre conscience à ce moment, que les objectifs de conservation et de mise en valeur des milieux naturels qui ont été prônés par la municipalité, se concrétiseront à travers ces projets. À titre d'exemple, le projet domiciliaire Montmartre se démarquera par la typologie résidentielle que l'on y retrouvera, par la construction de deux bassins de rétention qui joueront comme second rôle, d'être utilisés soit comme parc ou bien à des fins d'espaces verts avec jardins d'eaux.

Ces aménagements s'inspireront du premier bassin d'eau localisé à l'intérieur du parc Schulz et qui a permis à la municipalité de remporter le premier prix canadien « Clé des eaux » remis par la Fédération canadienne des municipalités et le bureau d'assurance du Canada. »

Ententes signées en 2009 (suite)

80 % réalisée

Entente # 28 :

Projet : Mise en place d'un service systématique de vidange des fosses septiques aux 2 ou 4 ans
Signataire : Ville de Saint-Jérôme
Réalisation : 80 %



Commentaire de M. Richard St-Jean, directeur du Service de l'urbanisme à la Ville de Saint-Jérôme :

« La Ville de Saint-Jérôme est fière de la mise en place du programme systématique de vidange de boues de fosses septiques. Le programme permet d'assurer la vidange régulière des fosses aux deux ans, de déceler les éléments épurateurs défectueux et de sensibiliser les propriétaires sur l'état et le fonctionnement de leur installation septique. Les deux dernières années nous ont permis de couvrir l'ensemble du territoire et nous estimons avoir atteint 80 % de nos objectifs. Les deux prochaines années d'opération, où les propriétés seront visitées pour une seconde fois, devraient nous permettre d'améliorer ce résultat. »

Entente # 31 :

Projet : Mise en place d'une politique environnementale
Signataire : Municipalité de Piedmont
Réalisation : aucun % disponible



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé par Mme Nathalie Legault, urbaniste à la Municipalité de Piedmont :

La Municipalité de Piedmont a réalisé de nombreuses actions afin d'atteindre les orientations de la politique environnementale adoptée en 2009. Plusieurs informations ont été transmises aux citoyens pour s'assurer qu'ils comprennent bien l'importance de protéger l'environnement, notamment par le biais du Piedmontais et du site internet.

Plus précisément au niveau du bassin versant, la Municipalité a continué à échantillonner la rivière du Nord et une station supplémentaire sera ajoutée au pont entre Sainte-Adèle et Piedmont, sur la route 117. La Municipalité a également poursuivi l'application rigoureuse des normes générales de reboisement des rives et s'assure de diffuser l'information aux riverains, en plus de distribuer de jeunes plants d'arbres gratuitement à chaque année. Au niveau des installations septiques, la Municipalité a procédé à de nombreux tests pour vérifier la conformité des installations. De plus, un règlement pour obliger la vidange de la fosse septique à tous les deux et quatre ans a été adopté en 2008. Finalement, plusieurs autres actions seront entreprises dans les prochaines années afin d'atteindre les orientations établies dans la politique environnementale.

Entente # 34 :

Projet : Projet d'intégration des milieux sensibles dans les plans de gestion environnementale
Signataire : Municipalité de Saint-Colomban
Réalisation : aucun % disponible



Commentaire de M. Dominic Noiseux, Directeur Aménagement, environnement et urbanisme à la Municipalité de Saint-Colomban :

« Pour l'entente # 34, la Municipalité a intégré dans sa réglementation municipale, en novembre 2009, l'obligation pour les promoteurs de faire préparer un plan de gestion environnementale par un biologiste pour tout nouveaux plans projets de développement. Ce plan permet d'identifier, de protéger et d'intégrer au développement tous milieux sensibles. Par la suite, la Municipalité a intégré les informations incluses dans les plans de gestion environnementale à sa cartographie en 2010 aux fins des nouveaux lotissements. »

Ententes signées en 2010

100 % réalisée

Entente # 8 :

Projet : Amélioration de l'efficacité du traitement des eaux usées provenant du site d'enfouissement sanitaire de Lachute

Signataire : Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS)

Réalisation : 100 %



Commentaire de M. Jean Beaudoin, premier vice-président Développement stratégique et responsable du LET chez RCI Environnement :

« Nous sommes très heureux des résultats des travaux de 1,5 M\$ que nous avons effectués au système de pré-traitement des eaux au LET de Lachute. Depuis le début de notre mandat en 2006, GENS s'est fait un devoir d'opérer ce site avec rigueur et conformément aux exigences de la loi et de la RIADM. L'entente de bassin s'inscrit pleinement dans notre vision de la gestion responsable du LET de Lachute dans une perspective de développement durable pour toute la région. »

Entente # 11 :

Projet : Mise en œuvre d'un Plan d'action (2010-2014) pour la protection des lacs et des cours d'eau

Signataire : Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Réalisation : aucun % disponible



Commentaire d'Abrinord, d'après le suivi réalisé par Simon Lafrenière, directeur Urbanisme et Environnement à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

Le Plan d'action pour la protection des lacs et cours d'eau adopté par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour la période 2010-2014 comprend plusieurs volets distincts. Pour mettre en œuvre ce plan, la Ville a réalisé de nombreuses actions de surveillance et d'inspection aux niveaux des bandes riveraines, de l'utilisation des engrais, de la conformité des installations septiques et du contrôle des pesticides. Plusieurs outils informatifs ont également été réalisés et rendus disponibles aux citoyens, tels que des dépliants et la publication de capsules dans les journaux. Afin de revégétaliser les bandes riveraines, des arbres et des arbustes ont aussi été remis aux citoyens lors de la journée de l'environnement, en début de la saison estivale.

Au niveau du contrôle de l'érosion, la Ville a inséré une norme au règlement de zonage pour obliger l'installation de barrières à sédiments lors de travaux à la proximité de milieu humide, cours d'eau et lacs et prévoit tenir une formation du personnel-cadre des travaux publics. Finalement, la Ville a développé un Guide de sécurité nautique pour le lac des Sables, afin de promouvoir la cohabitation de l'ensemble des activités nautiques et préserver l'environnement, et a créé un nouveau centre de lavage de bateaux pour éviter l'introduction d'espèces exotiques ou envahissantes et leur propagation d'un lac à l'autre.

75 % réalisée

Entente # 45 :

Projet : Plan d'action 2008-2011 pour la protection des lacs et cours d'eau

Signataire : Ville de Saint-Sauveur

Réalisation : 75 %



Commentaire de Mme Caroline Dufour, directrice du Service de l'Environnement à la Ville de Saint-Sauveur :

« La ville de Saint-Sauveur est fière d'avoir complété près de 75 % des objectifs fixés dans le plan d'action 2008-2011 pour la protection des lacs et cours d'eau. Certains objectifs plus ambitieux comme la gestion de l'eau de ruissellement et de l'érosion sont actuellement en cours de réalisation. Nous sommes confiants d'arriver à compléter l'ensemble de notre plan d'action avant la fin de 2011. »